

* vous guider

Outil d'aide à l'évaluation de l'aptitude à la conduite en sécurité

■ Version enseignant





L'OBJECTIF

Cet outil, réservé à l'usage exclusif des enseignants des établissements agricoles, a pour objectif de leur faciliter l'évaluation des aptitudes des apprenants à la conduite en sécurité des automoteurs agricoles.

L'utilisation de ce référentiel permettra de déterminer les domaines dans lesquels se situent les atouts et les besoins des apprenants. L'enseignant pourra alors adapter ses modules de formation en conséquence. Il pourra également être utilisé comme support de communication avec le maître de stage.

COMPOSITION DU DOCUMENT ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Cet outil permet d'aider à évaluer les aptitudes théoriques et pratiques des apprenants.

Pour cela il est composé de 3 parties distinctes.

Deux questionnaires, présentés ici en version corrigée, permettent de tester les connaissances théoriques des apprenants.

Le premier traite de la connaissance des règles de circulation des automoteurs.

Tandis que le second aborde la connaissance générale de l'automoteur.

La troisième partie concerne les connaissances pratiques.

Elle permet d'aider le formateur à formaliser les résultats de son évaluation des aptitudes pratiques des apprenants.

Elle est organisée autour des 3 thématiques suivantes : connaissances et contrôles pour la prise en main, conduite de l'automoteur seul et conduite de l'automoteur attelé d'un outil ou d'une machine (à mouvement simple).

LA MISE EN ŒUVRE DE L'OUTIL

Les modalités de mise en œuvre de l'outil sont complètement laissées à l'appréciation du formateur. Un carnet -référence 11372- est remis à chaque élève. Il contient les deux questionnaires et les grilles d'évaluation.

Les questionnaires sur les connaissances théoriques peuvent aussi bien être utilisés l'un à la suite de l'autre que séparément et à des moments différents du cursus de l'apprenant. De même, ils peuvent servir de supports pédagogiques ou alors à contrôler les connaissances.

En ce qui concerne les connaissances pratiques, comme indiqué précédemment, cet outil peut être utilisé selon le sens que le formateur souhaite donner aux exercices.

Il contient 5 grilles d'évaluation, cela permet donc d'effectuer plusieurs évaluations et donc de faire varier les conditions (type d'automoteur, conditions météorologiques, terrain, type d'exercice...) ou simplement de constater les progrès des élèves.

La grille d'évaluation des aptitudes pratiques a été conçue de manière à être modulable. En effet, l'enseignant peut ajouter dans la grille d'autres capacités à évaluer. Toujours dans cet esprit de modularité, le choix du moyen d'évaluation est laissé totalement libre. Il peut s'agir d'un commentaire, d'une appréciation ou encore d'une note.

UTILISATION DES RÉSULTATS

Les résultats des différentes évaluations qui vont être consignés dans cet outil peuvent aussi bien être utilisés pour contribuer à l'attribution d'une note que pour servir de support de communication entre le formateur et le maître de stage ou d'apprentissage de l'apprenant.

❖ Remarques

Les capacités indiquées comme étant à évaluer sont essentielles pour pouvoir conduire un automoteur agricole en sécurité. Néanmoins, leur maîtrise lors d'un exercice d'évaluation ne peut suffire à considérer un élève comme étant apte à conduire des automoteurs agricoles en sécurité. De même, il ne s'agit pas d'une liste limitative de capacités. D'autres doivent entrer en ligne de compte dans le jugement de l'aptitude de l'élève et seul l'enseignant est en mesure de les déterminer.

Cette fiche d'aide à l'évaluation de l'aptitude à la conduite en sécurité ne permet pas de vérifier la capacité à la prise et au déchargement des charges en sécurité avec un chargeur frontal.

De plus, il convient de préciser que cet outil ne peut être considéré comme une attestation de formation à la conduite valant CACES[®] ou comme une autorisation de conduite.

QUESTIONNAIRE 1

La circulation de l'automoteur

Évaluateur

Date d'évaluation

1 Avant la mise en service quotidienne de l'automoteur, il faut vérifier :

- Le niveau d'huile moteur.
- L'état du filtre à air.
- Le niveau du liquide de refroidissement.
- Le niveau de carburant.
- L'état des pneumatiques.
- La largeur de la machine pour prendre la route.

2 Le tracteur d'une ETA ou d'une CUMA est attelé à un matériel de 3 m de large.

Pour circuler sur la voie publique dans le cas de travaux agricoles, le conducteur doit avoir :

Cf. articles L221-2 du code de la route et la brochure MSA n°10782 « De la route au champ, quel permis et quel âge pour conduire ? ».

- Au moins 16 ans.
- Au moins 18 ans.
- Le permis B.

3 Quels documents doivent accompagner obligatoirement une machine neuve ou d'occasion ?

Cf. articles R4313-1 à R4313-3, R4313-14 et point 1.7.4 de l'annexe I de l'article R4312-1 du code du travail ainsi que le décret n°2005-1236 (version consolidée de 2011) pour les tracteurs.

- Une plaque de conformité.
- Une déclaration ou attestation de conformité.
- Une notice de réparation.
- Une notice d'instructions.

4 La dispense du permis de conduire est accordée si le véhicule est :

Cf. question 2.

- Rattaché à une exploitation agricole et utilisé pour des travaux non agricoles.
- Rattaché à une CUMA ou une ETA et utilisé pour des travaux communaux.
- Rattaché à une CUMA ou une ETA et utilisé pour des travaux agricoles.
- Rattaché à une exploitation agricole et utilisé pour des travaux communaux.

5 Un tracteur, rattaché à une exploitation agricole, circulant sur la voie publique, et réalisant des travaux agricoles peut être conduit par une personne de :

Cf. question 2.

- 14 ans.
- 16 ans.
- 18 ans.

6 Lorsque j'utilise un engin agricole, mon corps est exposé à des vibrations transmises via mon siège.

Mon exposition ne doit pas dépasser 1,15m/s² par journée de 8h car cela peut avoir des conséquences néfastes pour ma santé.

Mon exposition n'est pas limitée car les vibrations transmises au corps entier ne sont pas dangereuses, a contrario de celles transmises uniquement aux bras.

Ce corrigé est fourni à titre informatif. Il ne se substitue en aucun cas à la réglementation. La liste des références réglementaires ne peut être considérée comme exhaustive. Les textes évoqués ici sont ceux en vigueur en juin 2013.

7 Le tracteur d'une ETA est attelé à un matériel d'une largeur de 2,45 m. Pour pouvoir réaliser des travaux communaux, le conducteur doit avoir :

Cf. question 2.

Au moins 16 ans.

Au moins 18 ans.

Le permis de conduire adapté à la catégorie de véhicule.

8 À l'arrière d'un matériel remorqué, les dispositifs de signalisation et d'éclairage suivants sont obligatoires :

Cf. articles R313-1 à R313-32 et R317-8 et R317-12 code de la route et Arrêté du 16 juillet 1954 relatif à l'éclairage et à la signalisation des véhicules (version consolidée août 2012) et brochure MSA n° 10784 « Pour bien voir et être vu sur la route »

	vrai	faux
Plaque d'immatriculation ou d'exploitation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Indicateurs de changement de direction.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Catadioptres.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9 Sur la route, quelle est la vitesse maximale autorisée pour un tracteur agricole seul ?

Cf. définition du point 5 de l'article R311-1 du code de la route.

25 km/h 30 km/h 35 km/h 40 km/h

10 Sur la route, les feux de croisement d'un tracteur agricole doivent systématiquement être allumés.

Cf. articles R416-4 à R416-16, R435-1 et arrêté du 4 mai 2006 relatif à la circulation des véhicules et matériels agricoles ou forestiers et de leurs ensembles.

	vrai	faux
.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

11 La conduite d'un tracteur sur la route est autorisée avec une alcoolémie de 0,55 g/l. de sang.

Cf. article R234-1 du code de la route, brochure « Jeune ET sécurité routière - Ne mettez pas vos amis en danger » de la sécurité routière.

	vrai	faux
.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

12 Conduire après avoir consommé du cannabis améliore les réflexes et permet d'être plus concentré sur la route.

Cf. référence de la question 13.

	vrai	faux
.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

13 La consommation combinée d'alcool et de cannabis au volant multiplie par 15 les risques d'accidents mortels de la route.

	vrai	faux
.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Brochure «Jeune ET sécurité routière - Ne mettez pas vos amis en danger» de la sécurité routière.

14 Que doit-il y avoir obligatoirement dans la cabine d'un automoteur pour pouvoir circuler sur la voie publique ?

Cf. articles R234-7 et R416-19 du code de la route.

Un gilet rétro-réfléchissant.	<input type="checkbox"/>
Un éthylotest non usagé.	<input checked="" type="checkbox"/>
Une glacière.	<input type="checkbox"/>
Une trousse de secours.	<input type="checkbox"/>
Un triangle de présignalisation.	<input checked="" type="checkbox"/>

Circulation de l'automoteur

Résultats de l'évaluation (ex. : score, commentaire...)

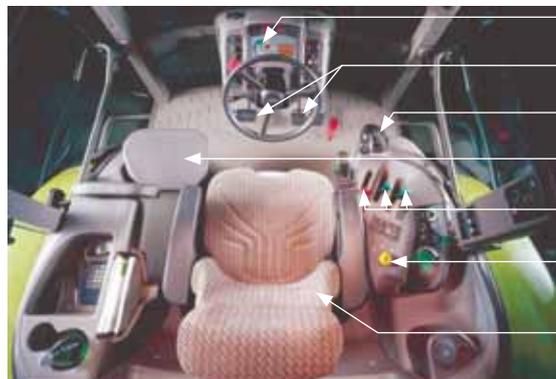
- Âges
- Gabarit
- Signalétique
- Visibilité
- Règles de circulation

Évaluateur

Date d'évaluation

1 Identification des différents éléments d'un automoteur

Placez au bon endroit sur la photo, les éléments suivants :
 commandes de prise de force • commandes hydrauliques • levier de vitesse
 • pédales • siège conducteur • siège passager • tableau de bord



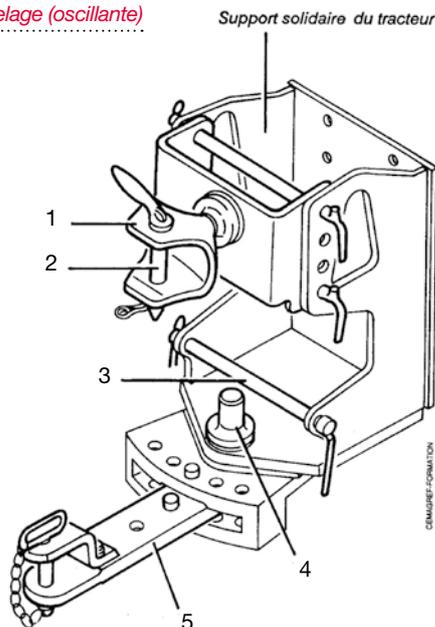
-
-
-
-
-
-
-

Si un témoin lumineux rouge du tableau de bord apparaît durant l'utilisation du tracteur, il faut :

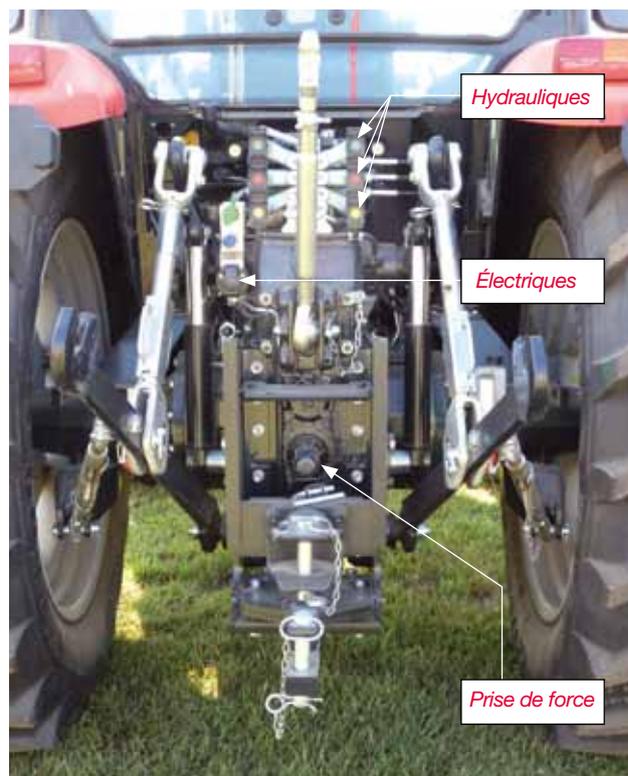
	vrai	faux
Arrêter le tracteur et couper le moteur.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ne pas s'en préoccuper.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Arrêter le tracteur et attendre que le témoin s'éteigne.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Appeler son responsable pour savoir quoi faire.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nommez les éléments de constitution désignés ci-dessous par des numéros :

- 1 *La chape*
- 2 *La broche de verrouillage de la chape*
- 3 *La broche de verrouillage du piton*
- 4 *Le piton*
- 5 *La barre d'attelage (oscillante)*



Nommez les branchements désignés ci-dessous par des flèches :



Ce corrigé est fourni à titre informatif. Il ne se substitue en aucun cas à la réglementation. La liste des références réglementaires ne peut être considérée comme exhaustive. Les textes évoqués ici sont ceux en vigueur en juin 2013.

2 Structure

Cf. décret n°2005-1236 (version consolidée de 2011) relatif aux règles, prescriptions et procédures applicables aux tracteurs agricoles ou forestiers et à leurs dispositifs.

vrai faux

- Sur tout tracteur on doit trouver un arceau ou une cabine de sécurité.
- Pour assurer une protection optimale en cas de renversement du tracteur, la structure de sécurité doit être complétée par le maintien du chauffeur au poste de conduite (via une ceinture de sécurité par exemple).
- La cabine du tracteur doit être prévue pour résister aux chutes d'objets lorsque l'on utilise un chargeur frontal.
- Une cabine ou un arceau se remplace si le tracteur s'est renversé.

3 Fonctions

vrai faux

- Il est possible d'atteler une machine semi portée sur un attelage 3 points.
- Il n'existe qu'un régime de prise de force.
- Les fonctions de pousser et charger font partie des fonctions du tracteur agricole.
- Tous les tracteurs peuvent être équipés d'un chargeur frontal.

4 Commandes

vrai faux

- L'inverseur est une commande présente dans la cabine du tracteur.
- Un tracteur n'est équipé que d'une seule commande d'accélérateur.
- Les leviers de vitesses sont présents dans la cabine.

vrai faux

- Les bras de relevage sont présents dans la cabine.
- Les leviers des distributeurs hydrauliques sont présents dans la cabine.

Donnez la signification des pictogrammes suivants :



Mise en route/arrêt



Accélérateur ou Rapide/Lent sur un doubleur



Frein de stationnement



Avertisseur sonore



Inverseur de marche

Donnez la signification des pictogrammes spécifiques aux automoteurs agricoles représentés ci-dessous :



Actionnement des éléments de relevage



Actionnement des distributeurs hydrauliques



Embrayage de la prise de force



Blocage du différentiel

5 Prise en main de l'automoteur

- vrai faux
- Il faut régler le siège et le volant à ma morphologie pour être dans une bonne position de conduite.
- Sur le siège, le réglage du poids et de la hauteur est indispensable pour se protéger des vibrations mécaniques.
- Le réglage des rétroviseurs est obligatoire.
- Il est possible de rouler sur la route avec les pédales de frein découplées.

• Lorsqu'un automoteur m'est confié, je dois :

- vrai faux
- Faire le tour du tracteur et rechercher d'éventuelles anomalies.
- Grimper directement dans la cabine.
- Contrôler les niveaux d'huiles moteur et hydraulique.
- Prendre connaissance de son gabarit en tenant compte de toutes les phases d'utilisation y compris le pliage-repliage des outils.

• Pour descendre de la cabine :

- vrai faux
- Je saute à pieds joints depuis la dernière marche. ...
- J'utilise la règle des trois appuis en faisant face au tracteur.
- Je descends sans m'aider des mains en tournant le dos au tracteur.

• Lorsque je suis installé sur le siège du tracteur :

- vrai faux
- Je règle le siège pneumatique à mon poids et à mes mensurations.
- Je démarre le tracteur immédiatement.
- Je vérifie la propreté des vitres.

• Lorsque je suis installé aux commandes du tracteur :

- vrai faux
- Je démarre immédiatement et fais rouler le tracteur.
- J'identifie les différentes commandes.
- J'identifie les voyants lumineux.

6 Dispositif de sécurité

- vrai faux
- Lorsqu'un tracteur agricole est équipé d'une ceinture de sécurité, son port est obligatoire pour circuler sur la voie publique. *R412-1 du code de la route*
- Un signal sonore de recul est obligatoire sur un tracteur agricole.
- Un bouclier de sécurité doit recouvrir la prise de force.*
- Il est possible de rouler sur la route avec les feux de travail.

R323-22 du code de la route

** Décret n° 2005-1236*

7 Tableau de bord

- vrai faux
- L'indicateur de régime de prise de force doit être signalé au tableau de bord.
- Le régime moteur est indiqué au tableau de bord.
- Les indications de poids roulant et de charges utiles sont présentes sur le tableau de bord.

Connaissance de l'automoteur

- Identification des éléments**
- Structure**
- Fonctions**
- Prise en main**
- Dispositif de sécurité**
- Tableau de bord**

Résultats de l'évaluation (ex. : score, commentaire...)

La grille d'évaluation

Évaluateur Date d'évaluation

Objectif général de l'évaluation

Évaluation des connaissances pratiques

Conditions d'évaluation détaillées à la page suivante

Capacités	Évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en main de l'automoteur 	Contrôles des niveaux		
	Éclairage et signalisation		
	État général du tracteur		
	Réglage du poste de conduite		
	Accès et descente du poste		
	Préparation au démarrage		
<ul style="list-style-type: none"> • Conduite de l'automoteur seul 	Maîtrise de la vitesse, du freinage		
	Arrêt de précision		
	Appréhension du gabarit dans l'environnement		
	Utiliser le rapport de vitesse approprié		
	Passages difficiles (sortie de champs, dévers)		
<ul style="list-style-type: none"> • Conduite de l'automoteur avec outil ou machine (à mouvement simple) 	Équiper le tracteur des bonnes pièces d'attelage		
	Atteler l'outil ou la machine		
	Se déplacer avec la machine ou l'outil		
	Gestion des porte-à-faux, encombrement, rayon de braquage		
	Dételage		

Conditions de réalisation de l'évaluation

(ex. : objectif, protocole, particularités, période scolaire...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Lieu

.....

.....

État du terrain *(ex. : lié aux conditions météorologiques)*

.....

.....

.....

.....

.....

Type d'engin utilisé

.....

.....

.....

.....

.....

Caractéristiques de la parcelle *(ex. : taille, type de terrain)*

.....

.....

.....

.....

.....

Outils utilisés

.....

.....

.....

.....

.....

Résultats et appréciations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Consignes de travail données

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles.

Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.

N'hésitez pas à contacter votre MSA



L'essentiel & plus encore